

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2024**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 1^{er} JUILLET 2024

--- --- --- --- --- --- --- --- ---

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, à 18h10, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 51

Date de convocation de la commune de La Hague : 25 juin 2024

PRÉSENTS : ALLENO Gwladys, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CHARLES Véronique, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GOBIL Françoise, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline (arrivée à 19h24), LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSANT Isabelle, NOEL Nelly, PERROTTE Thomas, POISSON Kévin, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

EXCUSES : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FRACHET Nadine, HAMELIN Magali, LARGERIE Anne, LERENDU Patrick, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

PROCURATIONS :

Madame ADOUE Chantal a donné procuration à monsieur TOLLEMER Pierre.

Madame BEAUMONT Monique a donné procuration à madame CHARLES Véronique.

Monsieur CANOVILLE Laurent a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Monsieur CRANOIS Louis a donné procuration à monsieur LUPO Antoine.

Madame LADVENU Nathalie a donné procuration à monsieur BELHOMME Dominique.

Madame NICOLLE Stéphanie a donné procuration à madame LEDAUPHIN Nathalie.

Monsieur PELLERIN Éric a donné procuration à madame LAPPREND Marie.

Monsieur SANSON Noël a donné procuration à madame BONNISSANT Marie-Suzanne.

Madame SANSON Séverine a donné procuration à madame CHARDOT Mélanie.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint.

M. BELHOMME, Mme GROF et M. JOURDAIN font un point d'étape sur la cuisine centrale et le pôle petite enfance.

M. FLEURY présente le schéma directeur des équipements sportifs.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 par 60 voix pour.



84DL2024-001

Mise en œuvre du schéma d'accueil des camping-cars : demande de subventions

Par 46 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions les plus larges possibles, à valider la priorisation telle présentée et à signer tout document y afférent.



84DL2024-002

Géoparc : déclaration d'intérêt

Par 46 voix pour, 14 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions les plus larges possibles, à valider la priorisation telle présentée et à signer tout document y afférent.

↵ **75DL2024-012** **Demande de subventions pour la mise en œuvre de sentiers d'interprétation**

Par 45 voix pour, 15 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions les plus larges possible pour la phase travaux.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents et opérations y afférents.

↵ **710DL2024-009** **Création du site internet du Géoparc La Hague mutualisé avec le Tourp**

Par 46 voix pour et 15 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la réalisation de cette prestation.
- Approuver son plan de financement.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↵ **52DL2024-003** **Actualisation des membres des commissions municipales**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la composition des commissions municipales permanentes.

↵ **712DL2024-004** **Tarification des services publics locaux – Tarifs gîtes 2025**

Par 59 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les modifications et ajouts appliqués sur la grille des tarifs des services publics locaux jointe en annexe.
- Annuler et remplacer la délibération du 11 avril 2024 prise pour le même objet.

↵ **15DL2024-001** **Protocole d'accord transactionnel – paiement des prestations issues du dépassement du seuil maximum du marché**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel afin de pouvoir payer la société PROTECTHOMS, à hauteur de 23 288,83 € TTC, pour la fourniture d'EPI.

↵ **41DL2024-008** **Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Manche**

Par 56 voix pour, 3 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adhérer à la mission de médiation du CDG 50.
- Prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.
En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au centre de gestion si elle l'estime utile.
- Accepter que la collectivité rémunère le centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de :
 - 300 € pour une médiation d'une durée au plus égale à 3 heures,
 - 100 € par heure supplémentaire au-delà des 3 heures.
- Autoriser le maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 50 annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents.

↵ **41DL2024-009** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 51 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Supprimer les postes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenants en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↵ **41DL2024-010** **Délibération relative à la mise en place de l'annualisation du temps de travail**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier les articles 1 et 2 du règlement de la gestion du temps de la commune de La Hague comme suit :

Article 1 : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services suivants sont soumis à un cycle de travail annualisé :

- Service éducation
- Service citoyenneté (agent en charge de la propreté)
- Service domanialité – Le site du Hâble à Omonville-la-Rogue
- Direction sport et vie associative
- Direction affaires culturelles

Article 2 : Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par le code général de la fonction publique.

- Autoriser madame le maire à signer tous documents y afférents.

↪ **41DL2024-011** **Délibération RIFSEEP : mise à jour après évaluation**

Par 58 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter les dispositions relatives aux articles.
- Instaurer l'IFSE et l'IFSE Régie dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Prévoir la possibilité du maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur en application de l'art 88 de la loi du 26/01/1984, selon la clause de sauvegarde précisée.
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de références.
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- Autoriser le maire à fixer, par arrêtés individuels, le montant de l'IFSE, L'IFSE régie et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

↪ **88DL2024-005** **Participation programme ACTEE+**

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projet.

- Valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par le syndicat départemental d'énergie de la Manche (SDEM) de la Manche.
- Autoriser madame le maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

↪ **14DL2024-014** **Signature de la convention avec la force d'action rapide nucléaire (EDF) pour la mise à disposition de l'espace de détente de Clairefontaine**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention avec la Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) pour la mise à disposition du site sus désigné pour la période du 16 au 20 septembre 2024.

↪ **88DL2024-004** **Mise à jour du profil de vulnérabilité de la plage des quais à Urville-Nacqueville**

Par 50 voix pour, 10 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le profil révisé.
- Autoriser madame le maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS Normandie DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

↪ **75DL2024-013** **D3A : versement de subventions de fonctionnement aux associations du territoire- développement durable**

Par 59 voix pour, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations citées ci-dessus, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↵ **32DL2024-007** **Demande achat bâtiment ISOTECH – commune déléguée
Beaumont-Hague**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Céder le bien cadastré 041 AI 11 comprenant un bâtiment industriel et son emprise foncière au prix de 230 000 €net vendeur.
- Dire que les frais de transferts et notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **57DL2024-001** **Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements
par la commune de La Hague à la communauté
d'agglomération Le Cotentin**

Par 51 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition du bien dénommé Maison Médicale dans le cadre du PSLA de La Hague par la commune de La Hague à la communauté d'agglomération Le Cotentin.
- Approuver les annexes au procès-verbal qui retracent l'état comptable du bien et la prise en compte de l'avance de trésorerie faite à l'époque par la communauté de communes de La Hague, par la communauté d'agglomération Le Cotentin.
- Autoriser madame le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que les annexes.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **32DL2024-008** **Demande de cession de parcelle – commune déléguée de
Biville**

Par 38 voix pour, 14 voix contre, 4 abstentions et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Céder la parcelle 057 B 926 au locataire actuel de la parcelle, M. Hasne au prix de 3 143,52 €net vendeur.
- Dire que les servitudes édictées seront inscrites dans l'acte de cession.
- Dire que les frais de transferts et notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

☞ **32DL2024-009** **Cession emprise avec voirie communale – commune déléguée Acqueville - rectificatif**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désaffecter et déclasser l'emprise foncière correspondant à une surface de 380 m².
- Procéder à la cession de l'emprise de cette parcelle au prix de 10 €/ m².
- Etablir que les frais de transferts et notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

☞ **75DL2024-014** **Versement de subventions de fonctionnement / projet aux associations du territoire**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « affaires générales » suivantes, une subvention de fonctionnement/projet au titre de l'exercice 2024 :

Note de Synthèse					
Délégation – affaires générales					
Type de subvention : fonctionnement / projet / 2024					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1^{er} versement*	Information complémentaire
Fonctionnement	Comice agricole	2 300 €	729,04 €	583,23 €	
Projet	Forum des métiers	3 000 €	2 701,28 €	2 161,02 €	
TOTAL		5 300 €	3 430,32 €	2 744,25 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en conseil municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↵ **14DL2024-015** **Service patrimoine : convention de partenariat entre l'Office de tourisme du Cotentin et la commune de La Hague pour l'organisation de l'événement Plantes et saveurs d'automne**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

↵ **14DL2024-016** **Service enseignements artistiques : convention pour la réalisation d'une formation d'équipe « Accueillir les personnes en situation de handicap » par l'organisme de formation Mayenne Culture**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention pour la réalisation d'une formation d'équipe.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur le budget 2024 de la commune de La Hague.

↵ **75DL2024-015** **Versement de subventions aux associations culturelles du territoire**

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « CULTURE » suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 :

Note de Synthèse Délégation - Culture Type de subvention : Fonctionnement					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
FONCTIONNEMENT	CHORALE AUX 4 VENTS	1 780 €	1 780 €	1424€	
FONCTIONNEMENT	3PP	6 300 €	4 365 €	3492 €	
FONCTIONNEMENT	ACFM	4 000 €	4 000 €	3200€	

FONCTIONNEMENT	PLANETE MOME	2 600 €	2 600 €	2080€	
FONCTIONNEMENT	ANTIROUILLE	8 000 €	7 710 €	6168€	
FONCTIONNEMENT	CLUB DU MARDI	200 €	200 €	200€	
FONCTIONNEMENT	CINEM'HAGUE	600 €	600 €	480€	
FONCTIONNEMENT	MUSIQUE MILLET	1 800 €	1 800 €	1440€	
FONCTIONNEMENT	STYL'DANSE	1 000 €	1 000 €	800€	
FONCTIONNEMENT	AALCÔVE - nouveauté	2 000 €	1 530 €	1224€	
TOTAL		28 280 €	25 585 €	20 508€	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- D'attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « CULTURE » suivantes, une subvention de projet au titre de l'exercice 2024 :

<p align="center"><i>Note de Synthèse</i> <i>Délégation - Culture</i> <i>Type de subvention : Projet</i></p>					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
PROJET	Les Fieffés Musiciens	5000 €	2800€	2240€	
PROJET	Cabaret Gauriat	4000 €	1910€	1528€	
TOTAL		9000 €	4710 €	3768 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à signer des conventions, le cas échéant.

↵ **89DL2024-008** **Espace culturel de La Hague-Michel Canoville-
programmation spectacle Vivant de la saison culturelle
2024-2025**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la programmation de la saison culturelle 2024-2025.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette programmation.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur les budgets 2024 et 2025.

↵ **89DL2024-009** **Service lecture publique : programmation du « Zigzag été »**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le programme du ZigZag été 2024.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur le budget 2024.

↵ **14DL2024-017** **Règlement intérieur des marchés de l'été 2024**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le règlement intérieur des marchés de l'été.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- Inscrire les dépenses relatives à l'opération sur le budget 2024 de la commune.
- Inscrire les recettes relatives à l'opération sur le budget 2024 de la commune.

↵ **14DL2024-018** **Convention de partenariat avec l'association Déclins d'œil
dans le cadre de l'action « Habiter le Bord du Monde »**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Déclins d'œil pour la mise en œuvre du projet « Habiter le bord du monde ».
- Autoriser madame le maire à signer la convention de partenariat et tout acte y afférent.
- Inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024, sur l'imputation 64748-024.



**Versement de subventions d'investissement à l'association
HAGSEA**

Cette délibération est annulée.



75DL2024-016 **Versement de subventions d'investissement aux associations
du territoire**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes relevant de la délégation des Solidarités, une subvention d'investissement au titre de l'année 2024.

Délégation - SOLIDARITES				
Type de subvention : INVESTISSEMENT				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1^{er} Versement
INVESTISSEMENT	HAG'FM	553.00 €	553.00 €	443.00 €
TOTAL		553.00 €	553.00€	443.00 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juin 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.



75DL2024-017 **Versement de subventions de projet aux associations**

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes relevant de la délégation des Solidarités, une subvention de projet au titre de l'exercice 2024 :

Délégation - SOLIDARITES

Type de subvention : Projet

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1 ^{er} Versement *
PROJET	Comité des fêtes d'Urville-Nacqueville	1 400.00€	1 106.00 €	885.00 €
	Saint Martin animation	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Comité des fêtes d'Auderville	600.00€	600.00 €	480.00 €
	Comité des fêtes de Saint Germain des Vaux	1 500.00 €	1 500.00 €	1 200.00 €
	Comité des fêtes de Saint Germain des Vaux	500.00 €	500.00 €	500.00 €
	Comité des fêtes de Digulleville	600.00 €	600.00 €	480.00 €
	Collectif de la fête du port	4 000.00 €	3 159.00 €	2 527.00 €
	TOTAL	8 800.00 €	7 665.00 €	6 272.00 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juin 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2024-018** **Versement de subventions de fonctionnement ou/et de subventions cycle d'activité ou petits projets de 500 € ou moins aux associations du territoire**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations suivantes relevant de la délégation des Solidarités, une subvention de fonctionnement ou/et une subvention cycle d'activités ou petits projets de 500 € ou moins au titre de l'exercice 2024 :

Délégation - SOLIDARITES				
Type de subvention :				
Fonctionnement et/ou				
Cycle d'activités ou petits projets de 500 € ou moins				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Versement
FONCTIONNEMENT	Comité des fêtes de Saint-Germain	60.00 €	60.00 €	60.00 €
	Collectif de la fête du port	900.00 €	300.00 €	300.00 €
	HAG'FM	2 000.00€	500.00 €	500.00 €
	Club de la 3^{ème} jeunesse (Auderville-Saint-Germain des Vaux)	250.00 €	250.00€	250.00€
	Club des retrouvailles	300.00 €	300.00 €	300.00 €
FONCTIONNEMENT ou/ et cycle d'activités ou petits projets de 500€ ou moins	Comité des fêtes d'Herqueville	500.00€	500.00 €	500.00 €
TOTAL		4 010.00 €	1 910.00€	1 910.00 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **710DL2024-010** **Autorisation de programme 1254 – Commune de La Hague**
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la
construction d'un complexe sportif à Beaumont-Hague

Par 55 voix pour, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme n° 1254, relative à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un complexe sportif sur la commune déléguée de Beaumont-Hague au montant de 114 240 € TTC.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à signer tout document y afférent.

↵ **710DL2024-011** **Autorisation de programme 1255 – Commune de La Hague – Mission d’assistance travaux de transformation du terrain de football stabilisé de la commune déléguée d’Urville Nacqueville en terrain engazonné**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l’autorisation de programme n° 1255, relative aux travaux de transformation du terrain stabilisé en terrain engazonné sur la commune déléguée d’Urville-Nacqueville au montant de 200 000 €TTC.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à signer tout document y afférent.
- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

↵ **75DL2024-019** **Versement de subventions aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024**

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2023-2024		
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l’allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA. • Montant de l’aide : 25 % du coût de l’inscription plafonné à 50 € <p>Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de la Hague. Dérogation si l’activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d’aucune offre sur le territoire.</p>		
Association	Nombre d’enfants	Montant total de l’aide
ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE	7	113,75 €
JUDO CLUB DE LA HAGUE	11	385,25 €
HAGUE NATATION	1	27,00 €
TOTAL	19	526,00 €

- Inscrire les dépenses au budget de l’exercice 2024.

75DL2024-020

Versement de subventions de fonctionnement aux associations du territoire

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024/2025 :

Note de Synthèse					
Délégation - Sport et Vie Associative					
Type de subvention : Fonctionnement					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement	Information complémentaire
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	AEROPAGE CLUB CHERBOURG HAGUE	3 850,00 €	2 387,56 €	1 910,05 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	AMICALE CYCLISTE LES HAGUARDS	1 000,00 €	619,83 €	495,86 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ANTIROUILLE	5 600,00 €	5 600,00 €	4 480,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSOCIATION SPORTIVE AUDERVILLAISE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Un seul versement
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	3 000,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSOCIATION SPORTIVE GREVILLAISE	2 445,00 €	2 445,00 €	1 956,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN BASKET CLUB DE LA HAGUE	140 000,00 €	114 180,97 €	91 344,78 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN BILLARD	1 800,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN CYCLISME	800,00 €	750,71 €	600,57 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN FOOTBALL	32 000,00 €	26 190,73 €	20 952,58 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN LUTTE	1 050,00 €	714,34 €	571,47 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN SAMBO COMBAT	1 750,00 €	1 750,00 €	1 400,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN TENNIS	48 000,00 €	35 002,43 €	28 001,95 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ASSUN TENNIS DE TABLE	5 800,00 €	5 216,27 €	4 173,01 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE (CACHE)	4 950,00 €	2 943,02 €	2 354,42 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	COTENTIN VOL LIBRE (CVL)	900,00 €	900,00 €	720,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ECHKIA	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Un seul versement
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	EDUCATION SPORTIVE CANINE DE LA HAGUE (ESCH)	1 800,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE (ESPH)	131 500,00 €	120 725,15 €	96 580,12 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ACQUEVILLE-VASTEVILLE	600,00 €	600,00 €	480,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	HAGUE MARINE	19 000,00 €	15 432,66 €	12 346,13 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	HAGUE NATATION	26 000,00 €	21 363,70 €	17 090,96 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	HAGUE SMASH LOISIRS	250,00 €	250,00 €	250,00 €	Un seul versement
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	JUDO CLUB DE LA HAGUE	54 500,00 €	26 834,88 €	21 467,90 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	MAJORETTES LADY'S STAR'S	2 828,00 €	806,50 €	645,20 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	MARGAYOGA	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	POINTE HAGUE HANDBALL (PHHB)	16 790,00 €	13 042,59 €	10 434,07 €	
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	TENNIS CLUB DE LA HAGUE (TCH)	74 000,00 €	73 116,71 €	58 493,37 €	2ème année de dégressivité
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	TONIC CLUB	500,00 €	325,51 €	325,51 €	Un seul versement
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	TONNEVILLE HAGUE PETANQUE LOISIRS	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Un seul versement
Fonctionnement - année scolaire 2024-2025	UNION SPORTIVE VASTEVILLE ACQUEVILLE (USVA)	5 500,00 €	5 500,00 €	4 400,00 €	
TOTAL		588 913,00 €	485 998,57 €	389 153,96 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024,
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

75DL2024-021

Versement de subventions d'investissement aux associations du territoire

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « sportives » suivantes, une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2024 :

Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Investissement				
Type de subvention	Nom de l'association - Investissement	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Investissement	ESPH - PAIRE BUTS TRANSPORTABLES	1 805,01 €	510,78 €	408,62 €
Investissement	CVVVH - PLANEUR BI-PLACE ANCIEN	17 800,00 €	5 036,91 €	4 029,53 €
Investissement	HRCJ - MOTO YAMAHA TTR 125 CC	4 400,00 €	622,54 €	498,03 €
Investissement	USVA - BUT MOBILE A 8 ALUMINIUM	994,00 €	281,33 €	281,33 €
Investissement	ASSUN TENNIS DE TABLE - TABLES COMPETITION	1 116,00 €	315,87 €	315,87 €
Investissement	SHR - LOT OBSTACLES COMPLETS	2 434,00 €	1 033,18 €	826,55 €
Investissement	ASSUN BASKET - PANIERS DE BASKET MOBILE	938,00 €	124,22 €	124,22 €
Investissement	ASSUN BASKET - PC E-MARQUE PORTABLE LENOVO		141,20 €	141,20 €
Investissement	ASSUN FOOTBALL - BUTS TRANSPORTABLES ALUMINIUM	1 000,00 €	178,97 €	178,97 €
Investissement	ASSUN FOOTBALL - MINI-BUTS QUICKFIRE			
Investissement	ECHIKIA - PENDULES D'ECHECS	492,00 €	140,96 €	140,96 €
Investissement	POLE NAUTIQUE HAGUE - SEMI-RIGIDE BOMBARD EXPLORER 700	35 000,00 €	21 442,98 €	17 154,38 €
Investissement	POLE NAUTIQUE HAGUE - SEMI-RIGIDE BOMBARD EXPLORER 600			
Investissement	POLE NAUTIQUE HAGUE - CHAR A VOILE MC2 ESSENTIEL			
Investissement	ACSE CHIENS SPORTIFS - SEMI-RIGIE GLADIATOR	1 200,00 €	171,06 €	171,06 €
TOTAL		67 179,01 €	30 000,00 €	24 270,72 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juin 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2024-022** **Versement de subventions de projets aux associations du territoire**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « sportives » suivantes, une subvention de projets au titre de l'exercice 2024 :

Note de Synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Projet				
Type de subvention	Nom de l'association - Projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Projet	AC3JC - 3 jours de Cherbourg - Du 30 août au 1er septembre 2024	3 000,00 €	1 656,18 €	1 324,95 €
Projet	SHR - Concours complet - 15 septembre 2024	2 000,00 €	1 515,72 €	1 212,58 €
Projet	A2H - Course cycliste - 8 juin 2024	600,00 €	600,00 €	480,00 €
Projet	BCH - Camp de Basket - 5 jours à partir du 21 octobre 2024	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Projet	HRCJ - Compétition vitesse et endurance 8h - 7 et 8 septembre 2024	2 200,00 €	1 665,13 €	1 332,10 €
Projet	CMS - Enduro de La Hague - 1er septembre 2024	1 100,00 €	1 100,00 €	880,00 €
Projet	ACCH - 50 ans des 4h de Vauville - 2 jours à partir du 28 septembre 2024	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Projet	ESPH - Stage Toussaint - 5 jours à partir du 21 octobre 2024	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	PNH - Coupe de France de Kit surf - 2 jours à partir du 21 septembre 2024	7 000,00 €	3 300,42 €	2 640,33 €
Projet	PNH - Championnat de France Funboard Vague 2024 - 2 jours à partir du 9 novembre	7 000,00 €	3 300,42 €	2 640,33 €
TOTAL		25 400,00 €	15 637,87 €	12 610,29 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juin 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **14DL2024-019** **Conventions de mise à disposition du centre aquatique Océalis avec le collège « Le Hague Dike » et les écoles du premier degré de la commune de La Hague**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le maire à signer les conventions et tout acte afférent.
- Procéder au versement d'un montant maximum de 35 890 € correspondant à une base de 507 séances à 70 euros et 10 séances à 40 euros, pour l'année scolaire 2024-2025.

↪ **14DL2024-020** **Convention de partenariat entre la commune et l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pim Pam Pomme »**

Par 60 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et d'autoriser madame le maire à signer la convention entre la commune de la Hague et la crèche « Pim Pam Pomme » et tout acte y afférent.

↵ **75DL2024-023** **Versement de subventions aux associations jeunesse enfance septembre à décembre 2024**

Par 56 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer les conventions « Enfance » avec les associations jeunesse pour la période de septembre à décembre 2024.
- Verser l'avance « Enfance » pour la période de septembre à décembre 2024.

↵ **75DL2024-024** **Versement subvention exceptionnelle – Collège le Hague Dike – Commémoration 80 ans de la libération de La Hague**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention relative au versement de la subvention sollicitée par le collège.
- Verser 672 € correspondant au financement du transport des collégiens.

↵ **14DL2024-021** **Attribution du label Espace Public Numérique – Normandie connectée**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le partenariat entre la région Normandie et la commune de La Hague, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, visant à la coopération de la Médiation numérique normande.
- Approuver les termes de la convention de coopération dans le cadre de la Médiation numérique normande jointe en annexe.
- Autoriser madame le maire, à signer cette convention et l'ensemble des documents y afférent.

↵ **710DL2024-012** **Salles communales : repli dans une autre salle en raison des élections législatives et remboursement suite à réclamation**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder aux usagers le forfait électricité en lieu et place du relevé de compteur pour les locataires qui ont été délocalisés sur Herqueville, soit :
 - ✓ 15 € par jour de location.

- Accorder aux usagers les remises suivantes :
 - ✓ Une remise de 160 euros pour le locataire de de la salle communale de Sainte-Croix-Hague.
 - ✓ Une remise de 25 euros pour le locataire de la de la petite salle communale de Beaumont-Hague.
- Prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

↪ **84DL2024-003** **Adressage : création de nouvelles voies sur le territoire de la commune de La Hague**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter la dénomination de la voie communale comme indiqué ci-dessous. Ce nom de voie sera ajouté à la liste des voies communales qui sera transmise aux partenaires de la commune (conseil départemental, SDIS, trésor public, ARCEP, La Poste, EDF...).

Libellé voie	Commune déléguée
CHEMIN DES ILETS	Omonville-la-Rogue

- Autoriser madame le maire à déposer et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Madame MAHIER lève la séance à 22h40.

Le maire.
Manuela MAHIER.